

## COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

Séance du 4 décembre 2023

*L'an deux mil vingt-trois, le quatre décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.*

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Quorum : 15**

**Présents :**                    23    Monia FAYOLLE, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Nadine MAZZA, Jean-Claude JAUNEAU, Laurence MEUNIER, Emeric MOREL, Fanny LEBAYLE, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Hugues JEANTET, Eliane BERTIN, Jacques MEILHON, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES

**Absents excusés :**            Laurent FOUGEROUX, Olivier BAREILLE, Jean-Marc CHAPPAZ, Béatrice BOULANGE, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

**Pouvoirs :**                    6    Laurent FOUGEROUX à Isabelle SEIGLE-FERRAND  
Olivier BAREILLE à Elodie RELING  
Jean-Marc CHAPPAZ à Jean-Claude CORBIN  
Béatrice BOULANGE à Monia FAYOLLE  
Clément PERRIER à Jacques MEILHON  
Marc ZIOLKOWSKI à Hugues JEANTET

**Secrétaire de séance :**    Michel LAGIER

**Date de la convocation :** 28 novembre 2023

**Date d'affichage de la convocation :** 28 novembre 2023

---

#### Délibération n° 13

#### **Délibération n° 071/2023 – Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif et non collectif 2022 du SIAHVV**

La commune de Grézieu-la-Varenne a délégué sa compétence en matière d'assainissement au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVV) qui regroupe également les communes de Brindas, Pollionnay, Sainte-Consorce, Vaugneray et Yzeron.

Le SIAHVV a transmis le 3 octobre 2023 ses Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de l'assainissement collectif et non collectif 2022 qui ont été présentés à son comité syndical le 28 septembre dernier.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public est un document produit tous les ans permettant de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et de la gouvernance des services d'assainissement. Il comprend des indicateurs techniques, financiers et de performance.

Conformément aux dispositions de l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales, les RPQS sont présentés par le maire au conseil municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article D.2224-3,

**CONSIDERANT** les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif et non collectif 2022 du SIAHVY présentés,

**OUI** l'exposé,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la présentation des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif et non collectif 2022 du SIAHVY.

**POUR : 29**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

*Pour extrait conforme,*

**Bernard ROMIER**  
Maire de Grézieu-la-Varenne

